

■ **Fondation patronale de prévoyance en faveur du personnel de A. Schneider, Société Anonyme**, à Genève (FOSC du 27.02.2001, p. 1480). Les pouvoirs de Robatel David et di Biase André, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Cuche Claude, de Genève, au Grand-Saconnex et Schneider Hans-Jürg, de Konolfingen, à Genève, membres du conseil, signent collectivement à deux.

Journal no 12915 du 05.12.2002
(00767226 / CH-660.0.053.943-2)